



World Food Programme
Programme Alimentaire Mondial
Programa Mundial de Alimentos
برنامج الأغذية العالمي

Conseil d'administration
Deuxième session ordinaire
Rome, 17-21 novembre 2025

Distribution: générale

Point 5 de l'ordre du jour

Date: 3 novembre 2025

WFP/EB.2/2025/3-(B,C)/3

Original: anglais

WFP/EB.2/2025/5-(A,B)/3

Questions financières et budgétaires

Pour information

Les documents du Conseil d'administration sont disponibles sur le site Web du PAM (<https://executiveboard.wfp.org/fr>).

Rapport du Comité financier de la FAO

La Directrice exécutive a le plaisir de présenter ci-après le rapport du Comité financier de la FAO sur les questions concernant le PAM. Le rapport couvre les points suivants de l'ordre du jour:

- Plan stratégique du PAM pour 2026-2029 (WFP/EB.2/2025/3-B/1)
- Cadre de résultats institutionnels du PAM pour 2026-2029 (WFP/EB.2/2025/3-C/1)
- Plan de gestion du PAM pour 2026-2028 (WFP/EB.2/2025/5-A/1)
- Rapport de l'Auditeur externe sur les constatations issues des audits sur le terrain (WFP/EB.2/2025/5-B/1)
- Réponse de la direction du PAM aux recommandations formulées par l'Auditeur externe dans son rapport sur les constatations issues des audits sur le terrain (WFP/EB.2/2025/5-B/1/Add.1).



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

CONSEIL

Cent soixante-dix-neuvième session

Rome, 1-5 décembre 2025

Rapport de la 205^e session du Comité financier (Rome, 27-28 octobre 2025)

Résumé

À sa 205^e session, le Comité a étudié les documents intitulés «Plan stratégique du PAM pour 2026-2029», «Cadre de résultats institutionnels du PAM pour 2026-2029», «Plan de gestion du PAM pour 2026-2028» et «Rapport de l'Auditeur externe sur les constatations issues des audits sur le terrain et réponse de la direction du PAM», avant leur examen par le Conseil d'administration du PAM à sa deuxième session ordinaire, en novembre 2025.

Suite que le Conseil est invité à donner

Le Conseil est invité à prendre note des vues et recommandations formulées par le Comité financier eu égard aux questions examinées par le Conseil d'administration du PAM à sa deuxième session ordinaire, en novembre 2025.

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

M. David McSherry
Secrétaire du Comité financier
Tél.: +39 06570 53719
Courriel: DavidWilliam.McSherry@fao.org

Introduction

1. Le Comité a soumis au Conseil le rapport ci-après sur les travaux de sa 205^e session.
2. Outre le Président, M. Jujavarapu Balaji (Inde), les représentants des Membres ci-dessous étaient présents:
 - M. Siddhartha Chakrabarti/Mme Sophie Wilkinson (Australie)
 - M. ZHANG Lubiao (Chine)
 - M. Bienvenu Ntsouanva (Congo)
 - Mme Elizabeth Petrovski (États-Unis d'Amérique)
 - M. Lacina Koné (France)
 - M. Naieff Al-Dousari (Koweït)
 - M. Lebeko Victor Sello (Lesotho)
 - M. Francisco Anza Solís (Mexique)
 - M. Khalid Mehboob (Pakistan)
 - Mme Ada Francisca Hernández Rivera (République dominicaine)
 - Mme April Rooney (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)
3. Le Président a informé le Comité que:
 - M. Siddhartha Chakrabarti et Mme Sophie Wilkinson (Australie) avaient été désignés pour remplacer Mme Emma Hatcher en tant que représentants de l'Australie à la session;
 - M. Lacina Koné (France) avait été désigné pour remplacer M. Michel Lévêque en tant que représentant de la France à la session;
 - M. José Francisco Anza Solís (Mexique) avait été désigné pour remplacer M. José Luis Delgado Crespo en tant que représentant du Mexique à la session;
 - Mme April Rooney (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) avait été désignée pour remplacer M. Christopher Mace en tant que représentante du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord à la session;
 - Mme Elizabeth Petrovski (États-Unis d'Amérique) avait été désignée pour remplacer M. Scott Turner en tant que représentante des États-Unis d'Amérique à la session.
4. Un résumé des qualifications des remplaçants des représentants peut être téléchargé depuis la page internet des organes directeurs et statutaires, à l'adresse suivante: <https://www.fao.org/governing-bodies/council-committees/finance-committee/fr>.

5. Ont également assisté à la 205^e session du Comité les observateurs sans droit de parole des États Membres ci-dessous:

- | | | |
|------------------------|---------------|------------------------------|
| • Allemagne | • Israël | • Soudan |
| • Brésil | • Luxembourg | • Suède |
| • Colombie | • Maroc | • Suisse |
| • Côte d'Ivoire | • Monaco | • Thaïlande |
| • Danemark | • Pays-Bas | • Union européenne |
| • Fédération de Russie | (Royaume des) | • Venezuela |
| • Haïti | • Roumanie | (République bolivarienne du) |
| • Irlande | • Serbie | • Zambie |
| • Islande | • Slovaquie | |

Élection du Vice-Président

6. Le Comité a reporté l'élection du Vice-Président à sa 206^e session.

Questions relatives au Programme alimentaire mondial

Plan stratégique du PAM pour 2026-2029

7. Le Comité a examiné le *Plan stratégique du PAM pour 2026-2029*.
8. Le Comité a salué l'esprit de concertation ayant présidé à l'élaboration de ce plan.
9. Le Comité a noté que le Plan stratégique du PAM pour 2026-2029 offrait une réponse adaptée aux défis actuels – des besoins importants, des ressources en baisse et une multiplication des chocs et des conflits. Il a approuvé les trois effets directs stratégiques intégrés et assortis de priorités précises, l'accent placé sur les atouts particuliers du PAM et la détermination de ce dernier à renforcer la collaboration avec d'autres acteurs.
10. Le Comité a pris acte des efforts déployés par le PAM pour réaliser des économies, insisté sur la nécessité urgente de gagner encore en efficience, notamment en recourant aux services partagés au sein du système des Nations Unies et en particulier avec les autres organismes ayant leur siège à Rome, aux innovations et aux technologies, aux transferts monétaires et aux initiatives en cours à l'échelle du système, et réaffirmé l'importance de l'obligation de rendre compte.
11. Le Comité a posé des questions sur l'examen de la présence du PAM dans les pays, dont l'objectif est d'optimiser l'empreinte du PAM, et sur les stratégies de transfert des responsabilités et de retrait, qui visent à atténuer les incidences négatives et à renforcer le pouvoir d'action des gouvernements.
12. Le Comité a fait observer que la liste des domaines relégués au second plan, comme l'énergie, devait dépendre de la situation locale, en particulier de la disponibilité de partenaires susceptibles d'assurer ces services à la place du PAM.
13. Le Comité a salué la poursuite de l'engagement en faveur de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire et encouragé le PAM à accorder davantage d'attention à leur lien avec le renforcement de la résilience.
14. Le Comité a réaffirmé l'importance de l'obligation de rendre compte et de l'ancrage local.

15. Le Comité a demandé un complément d'information sur les perspectives de financement des activités du PAM axées sur la résilience, étant donné que la majeure partie du budget du PAM était allouée annuellement.
16. Le Comité a pris note de la terminologie et de l'harmonisation avec les formulations convenues sur le plan international et demandé des précisions à ce sujet, tout en faisant part de sa satisfaction concernant l'approche adoptée par le PAM pour venir en aide aux populations vulnérables, notamment les femmes.
17. En réponse aux observations et aux questions ci-dessus, le Comité a reçu les informations suivantes:
 - a) Plusieurs mesures avaient déjà été prises pour augmenter les gains d'efficacité au PAM et à l'échelle du système: réductions des effectifs, initiatives destinées à améliorer les procédures administratives et les opérations liées à la chaîne d'approvisionnement, et mise en place d'une plateforme d'approvisionnement intégrée innovante en collaboration avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR). Le PAM avait également utilisé les transferts monétaires comme modalité d'assistance dans un souci d'efficacité lorsque les conditions locales le permettaient.
 - b) Le fait d'élever les assurances à donner au rang de nouvelle priorité transversale soulignait l'importance que revêtait cette question.
 - c) L'examen de la présence du PAM dans les pays avait permis d'étudier de nouvelles solutions plus efficaces, comme la supervision de plusieurs pays par un seul directeur de pays. Les modifications avaient été examinées principalement au niveau des pays. Les plans stratégiques de pays, qui représentaient les principaux instruments utilisés par le PAM pour mettre en œuvre le Plan stratégique et le Cadre de résultats institutionnels, comportaient une section consacrée à la hiérarchisation des priorités et aux stratégies de transition et de transfert des responsabilités.
 - d) Dans le paragraphe relatif aux domaines relégués au second plan, il était précisé que le PAM pourrait continuer de mener dans ces domaines des activités en partenariat avec d'autres acteurs si les activités en question étaient intégrées dans des stratégies nationales qu'il appuyait, ou si elles contribuaient à abaisser le coût de ses programmes.
 - e) Le Plan stratégique favorisait l'établissement d'un lien étroit entre les activités d'urgence du PAM et celles axées sur la résilience, de façon à réunir des ressources d'origines variées pour appuyer les domaines dans lesquels les besoins étaient les plus importants. Le PAM s'employait à renforcer le dialogue avec les gouvernements et les institutions financières internationales afin de mobiliser un appui pluriannuel en faveur de la résilience et d'établir de nouveaux partenariats comme ceux mis en place au moyen du Fonds d'aide à la transformation pour changer la vie.
 - f) Des discussions animées par la Présidente du Conseil d'administration étaient en cours en vue de parvenir à un consensus sur la terminologie à employer dans les documents finaux; ces questions n'avaient pas d'incidence sur le contenu des travaux du PAM.
18. **Compte tenu des observations et des recommandations ci-dessus, le Comité a recommandé que le Conseil d'administration approuve le projet de décision figurant dans le document intitulé *Plan stratégique du PAM pour 2026-2029*.**

Cadre de résultats institutionnels du PAM pour 2026-2029

19. Le Comité a examiné le *Cadre de résultats institutionnels du PAM pour 2026-2029* et félicité le PAM de s'être attaché pour la première fois à présenter ensemble les documents relatifs au Cadre de résultats institutionnels et au Plan stratégique pour 2026-2029.
20. Le Comité a accueilli avec satisfaction le Cadre de résultats institutionnels, considéré comme un instrument essentiel pour démontrer l'aptitude du PAM à obtenir les résultats prévus dans ses programmes avec les ressources qui lui sont confiées. Les membres ont pris acte de la simplification et de la rationalisation des indicateurs, qui visaient à améliorer l'information sur les résultats obtenus tout en allégeant la charge de travail pesant sur les bureaux de pays. Le Comité a noté que le Cadre de résultats institutionnels avait pour ambition de renforcer le rôle joué par le PAM dans l'élimination de la faim et a salué la pertinence du document face à des défis mondiaux toujours plus grands.
21. Le Comité s'est penché sur la liberté laissée aux bureaux de pays dans le choix des indicateurs et s'est enquis des incidences sur l'agrégation et la cohérence des données. Des précisions ont été demandées quant à la façon dont les évaluations portant sur des plans stratégiques de pays (PSP) approuvés avant l'établissement du Cadre de résultats institutionnels seraient conduites et dont l'harmonisation avec le nouveau cadre serait assurée.
22. Le Comité a souligné le lien inhérent existant entre la faim et la pauvreté et insisté sur le fait que ce lien influait sur les transformations que le PAM pouvait impulser dans le cadre de son action visant à changer la vie. Les membres ont posé des questions sur la mesure des effets directs liés à la résilience, en particulier la diminution des besoins, et sur la façon dont le PAM évaluerait le degré d'assimilation par les gouvernements des activités de renforcement des capacités.
23. Le Comité a demandé des informations sur les différences de nature entre les indicateurs de produit et les indicateurs d'effet direct, en particulier concernant les indicateurs de performance clés relatifs aux résultats de gestion présentés à l'annexe II, et également souhaité que des précisions supplémentaires soient fournies sur la façon dont la réussite et l'efficacité étaient mesurées, y compris dans des domaines comme l'innovation, l'audit et la gestion des risques. Le Comité s'est félicité de l'inclusion d'indicateurs relatifs à l'ancrage local et à la ventilation des données, tout en encourageant le PAM à consacrer davantage d'efforts à la collecte de données sur le handicap et la sécurité du personnel – notamment en ajoutant des indicateurs portant sur les membres du personnel ayant perdu la vie et les pertes de produits alimentaires.
24. Le Comité s'est déclaré favorable à l'orientation adoptée dans le Cadre de résultats institutionnels et s'est dit impatient de poursuivre la collaboration à sa mise en œuvre.
25. En réponse aux observations et aux questions ci-dessus, le Comité a reçu les informations suivantes:
 - a) Les PSP approuvés après février seraient pleinement harmonisés avec le Cadre de résultats institutionnels pour 2026-2029, et les PSP antérieurs seraient réajustés au moyen d'un processus structuré.
 - b) Deux nouvelles mesures étaient ajoutées au Cadre de résultats institutionnels au titre de l'effet direct stratégique 2 pour rendre compte de la transition des bénéficiaires du PAM qui passaient des activités d'urgence à des activités axées sur le renforcement de la résilience.

- c) Certains indicateurs – notamment ceux relatifs aux programmes en milieu scolaire – étaient utilisés dans des dispositifs plus vastes d'établissement de rapports du système des Nations Unies, mais n'étaient pas toujours repris dans les cadres logiques des PSP élaborés par les bureaux de pays. Les bureaux de pays contribuaient aux processus nationaux et mondiaux ainsi qu'aux processus menés par les équipes de pays des Nations Unies, comme les plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable, et il était essentiel d'harmoniser les indicateurs institutionnels avec ces cadres plus généraux.
 - d) Les données relatives aux membres du personnel ayant perdu la vie pouvaient être communiquées d'une manière plus appropriée par l'intermédiaire du Plan de gestion ou de canaux de communication à l'échelle du système des Nations Unies, néanmoins le PAM réfléchirait à la meilleure façon de prendre en compte ces préoccupations en interne.
 - e) L'ajout d'un nouvel indicateur concernant le pourcentage des budgets de bureaux de pays qui passaient par des partenaires représentait une évolution dans la communication d'informations et visait à donner un éclairage plus complet sur la budgétisation institutionnelle.
 - f) Le PAM rendait compte chaque année de ses pertes de produits alimentaires après livraison en présentant des informations détaillées à son Conseil d'administration dans un rapport séparé.
26. **Compte tenu des observations et des recommandations ci-dessus, le Comité a recommandé que le Conseil d'administration approuve le projet de décision figurant dans le document intitulé *Cadre de résultats institutionnels du PAM pour 2026-2029*.**

Plan de gestion du PAM pour 2026-2028

27. Le Comité a examiné et accueilli favorablement le document intitulé *Plan de gestion du PAM pour 2026-2028* et a remercié le PAM pour la façon dont les informations étaient présentées ainsi que pour sa collaboration continue avec le Conseil d'administration.
28. Le Comité a pris acte des contraintes de financement qui pèsent actuellement sur le PAM et de la prévision de contribution y afférente de 6,4 milliards de dollars É.-U. qui s'inscrit dans le prolongement des projections pour 2025. Il a salué les efforts que le PAM avait déployés pour diversifier sa base de ressources, et souligné l'importance de cette diversification pour le PAM compte tenu des problèmes de financement. Le Comité a également appelé l'attention sur la nécessité de disposer de fonds souples pour faciliter la mise en œuvre rapide d'interventions adaptées dans les situations d'urgence. La direction du PAM s'est félicitée de l'accent mis par le Comité sur la souplesse et la diversification des financements, a réaffirmé sa volonté de poursuivre les efforts dans ces domaines et a communiqué l'état des contributions pour 2025, en se déclarant confiante quant aux prévisions pour 2026.
29. Le Comité a demandé des informations concernant les difficultés rencontrées actuellement pour accéder aux fonds verticaux. Le PAM a confirmé que l'accès aux fonds verticaux serait l'une des étapes vers la diversification des sources de financement, que les taux de recouvrement des coûts d'appui directs (CAD) et des coûts d'appui indirects (CAI) étaient souvent supérieurs à ceux autorisés par les fonds verticaux, et que le classement de ces fonds dans la catégorie des donateurs non habituels permettrait de combler les déficits de financement des CAD et des CAI au moyen de mécanismes tels que le couplage des fonds.

30. Le Comité a noté que le budget du PAM tenait compte des besoins opérationnels prévus pour 2026, estimés à 13 milliards de dollars, et du plan d'exécution provisoire de 2026, fixé à 7,7 milliards de dollars. Concernant l'écart de 1,3 milliard de dollars entre le plan d'exécution et la prévision de contribution, le Comité a noté avec prudence que le plan comprenait l'utilisation des soldes reportés des contributions non dépensées, soit 1,1 milliard de dollars, et des recettes prévues liées à la prestation de services, soit 200 millions de dollars.
31. Le Comité a demandé des précisions sur les raisons pour lesquelles les régions où les besoins d'assistance étaient les plus élevés enregistraient une baisse en proportion de la part qu'elles représentaient dans les besoins opérationnels et le plan d'exécution. Il lui a été expliqué que cette répartition était le résultat de la prévision de contribution, une grande partie des contributions des donateurs étant destinées à un emploi spécifique, et que le net recul des contributions touchait proportionnellement davantage les opérations d'urgence que les activités axées sur la résilience ou les causes profondes de la faim.
32. Le Comité a demandé des informations sur l'objectif annuel de dotation de 400 millions de dollars proposé pour le Compte d'intervention immédiate, objectif qui était identique à celui approuvé en 2025, et a posé la question de savoir si ce montant était adapté compte tenu de la baisse du niveau général des ressources et des opérations. Il lui a été précisé que l'objectif de dotation n'avait pas de caractère contraignant et que, en particulier en cette période de déficit de financement important des opérations d'urgence, le maintien du niveau cible à 400 millions de dollars renforçait le rôle essentiel que jouait le Compte d'intervention immédiate dans le déclenchement sans délai d'interventions d'urgence vitales.
33. Le Comité a pris note avec une certaine inquiétude de la réduction des budgets des services de contrôle indépendants et de la Division de la gestion des risques, ainsi que des répercussions de cette réduction sur la capacité de ces unités à s'acquitter de leurs missions de contrôle. Il lui a été indiqué que le contrôle ne relevait pas uniquement des services indépendants, mais aussi des équipes sectorielles qui étaient rattachées aux divisions du Siège mondial, et qu'au vu de la forte baisse des financements, des coupes budgétaires avaient été opérées dans l'ensemble des divisions du Siège mondial, sans exception. La direction du PAM s'est dite convaincue que les services de contrôle indépendants conserveraient des capacités leur permettant de continuer d'assurer un contrôle efficace malgré les réductions. Le Comité a également recommandé d'éviter de transférer des coûts de main-d'œuvre du budget administratif et d'appui aux programmes et du plan de gestion annuel vers d'autres supports financiers au moyen de décisions d'ajustement successives.
34. Le Comité a demandé si le PAM avait établi un plan précis d'arrêt progressif du filet de sécurité des bureaux de pays. Il a été informé que le PAM entendait conserver ce mécanisme de financement pour aider les bureaux de pays rencontrant des difficultés financières à couvrir des dépenses telles que les évacuations ou les redéploiements, dont la fréquence et l'ampleur avaient augmenté, mais s'attendait bel et bien à ce que le recours au dispositif diminue au fur et à mesure de la stabilisation du niveau de financement.

35. Le Comité a examiné la réorganisation menée en interne et demandé des informations supplémentaires concernant le nouvel organigramme ainsi que des données complètes sur les effectifs et les réductions de personnel. Il lui a été indiqué que des informations détaillées sur la ventilation par classe et par division des postes financés au moyen du budget administratif et d'appui aux programmes étaient fournies à l'annexe II du Plan de gestion, mais le Comité a constaté qu'il était difficile d'effectuer une comparaison entre 2025 et 2026 par division et par département en raison de la restructuration du Siège mondial opérée en 2025. Le Comité a recommandé de communiquer des données détaillées, y compris l'analyse coûts-avantages relative à la réorganisation, aussi régulièrement que possible pour garantir un processus de prise de décisions pleinement transparent.
36. Le Comité a demandé des informations sur les changements qu'il était proposé d'apporter au Règlement financier du PAM, en particulier sur ce qui se passerait avec le Plan de gestion eu égard à la proposition de modification consistant à approuver le budget du PAM et non plus le Plan de gestion lui-même. Le Comité a été informé que le Plan de gestion resterait en place conformément au Règlement financier. La modification permettrait de faire concorder le Règlement avec la pratique actuelle dans le cadre de laquelle le Conseil d'administration n'approuve pas le Plan de gestion en tant que tel, mais des décisions précises qu'il contient.
37. Le Comité a demandé au PAM de fournir des informations sur sa stratégie de mobilisation de ressources le moment venu.
38. **Compte tenu des observations et des recommandations ci-dessus, le Comité a recommandé que le Conseil d'administration approuve le projet de décision figurant dans le document intitulé *Plan de gestion du PAM pour 2026-2028*.**

Rapport de l'Auditeur externe sur les constatations issues des audits sur le terrain et réponse de la direction du PAM

39. Le Comité a examiné le document intitulé *Rapport de l'Auditeur externe sur les constatations issues des audits sur le terrain* et la réponse de la direction du PAM correspondante.
40. Le Comité a été informé que:
- a) sur les 127 recommandations en suspens qui avaient été formulées lors d'audits antérieurs effectués dans les bureaux régionaux et les bureaux de pays, l'Auditeur externe considérait que 100 avaient été mises en œuvre, soit un taux d'exécution de 79 pour cent, tandis qu'une recommandation avait été classée car elle était devenue caduque;
 - b) 26 recommandations restaient en suspens;
 - c) 105 nouvelles recommandations avaient été émises concernant un bureau régional et six bureaux de pays ayant fait l'objet d'un audit en 2024.

41. Le Comité a également demandé et obtenu des précisions sur les mesures que prenait la direction du PAM pour donner suite aux constatations issues de l'audit, en particulier:
- a) les mesures destinées à renforcer le respect des règles et réglementations établies et à résorber les problèmes récurrents mis en évidence par l'audit, notamment une meilleure coordination et des protocoles plus clairs relatifs à l'obligation de rendre compte entre le Siège mondial et les bureaux de pays, une plus grande uniformisation des politiques, des directives, des outils et des modèles, comme les listes de contrôle interne, ainsi qu'un appui technique et un renforcement des capacités accrues au moyen de formations ciblées.
 - b) le renforcement des mécanismes de suivi et de relance en vue d'assurer une mise en œuvre rapide des recommandations émanant des audits, notamment à l'aide de l'Outil de suivi des risques et des recommandations qui permet de surveiller de manière méthodique les progrès accomplis, de déterminer qui doit en rendre compte et de faciliter un classement rapide des recommandations.
 - c) les mesures destinées à renforcer le contrôle de la gestion des partenaires coopérants – un sujet récurrent abordé dans les observations d'audit –, notamment la publication de directives sur les vérifications ponctuelles fondées sur les risques pour améliorer la conformité, l'obligation d'utiliser le Portail des partenaires de l'Organisation des Nations Unies pour garantir la transparence de la sélection des partenaires et des procédures de vigilance, la révision du mandat des comités chargés des partenaires coopérants dans les bureaux de pays, ainsi que la mise en place de la feuille de route pour 2024-2026 relative aux organisations non gouvernementales comptant parmi les partenaires coopérants.
42. Compte **tenu des observations et des recommandations ci-dessus, le Comité a recommandé que le Conseil d'administration approuve le projet de décision qui figure dans le document intitulé *Rapport de l'Auditeur externe sur les constatations issues des audits sur le terrain* et invité instamment la direction du PAM à donner suite dans les meilleurs délais aux recommandations d'audit en suspens.**

Autres questions

Méthodes de travail du Comité financier

43. **Le Comité:**
- a) **a rappelé qu'il était important que tous les documents soient adressés aux membres, dans toutes les langues officielles de la FAO et avec un même niveau de qualité, au moins deux semaines avant chaque session, pour permettre aux membres de les examiner convenablement et de bien se préparer;**
 - b) **a rappelé qu'il avait invité la direction du PAM à présenter oralement, lors de ses sessions futures, des informations actualisées sur les mesures prises pour donner suite aux orientations qu'il avait formulées au sujet des questions relatives au PAM;**
 - c) **a insisté sur les problèmes posés à ses membres par le calendrier serré des réunions, tant formelles qu'informelles, des organismes ayant leur siège à Rome et a demandé au Secrétariat d'examiner les mesures qui pourraient permettre d'améliorer la situation;**

- d) **s'est déclaré favorable à la pratique consistant à organiser des séances d'orientation informelles à l'intention de ses membres nouvellement élus.**

Date et lieu de la 206^e session

44. Le Comité a été informé que la session suivante se tiendrait à Rome du 3 au 7 novembre 2025.